

Le programme régional forêt-bois Bourgogne Franche-Comté

Le programme régional forêt-bois est actuellement en discussion. Ce document est chargé de définir la politique forestière appliquée en Bourgogne Franche-Comté pendant les dix prochaines années. Nous l'avons décrypté pour vous.

Dès le préambule, nous avons une idée de l'ordre des priorités qui a présidé à la définition des grands axes de cette politique. Il y est indiqué que l'aval de la filière (ADIB et APROVALBOIS) a été consulté avant la rédaction du texte. Ces deux organismes, pilotés par les transformateurs de bois, ont donc pu faire part des « désirs » de la filière aux rédacteurs de ce document de cadrage.

Une cascade de chiffres complaisants

Le document commence par une série de chiffres censés justifier la politique qui va être mise en place. Ils sont tous extraits d'un « *kit de données IGN-PRFB Bourgogne Franche-Comté 2016* » ou bien « *calculés spécifiquement pour le contrat par le cabinet ADAGE et le conseil régional Bourgogne Franche-Comté.* »

Au delà du conflit d'intérêt qui peut exister pour un cabinet payé pour donner des chiffres relatifs à une commande spécifique, la méthodologie utilisée pour les obtenir n'est pas indiquée sur le site de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté. On nous avance par exemple le chiffre de 350 millions de m3 de bois disponibles sur pied pour toute la grande région Bourgogne Franche-Comté. Comment est obtenu ce chiffre ? Les méthodes d'inventaires en plein ou statistique n'ont pu être utilisées sur l'ensemble de la surface boisée concernée. Extrapolation à partir de photos aériennes

Lexique

ADIB: association régionale pour le développement de la forêt et des industries du bois en Franche-Comté.

APROVALBOIS: interprofession de la forêt et du bois en Bourgogne.

PNFB: programme national forêt-bois, document de cadrage sur la politique forestière à mettre en place dans les années à venir.

PRFB: programme régional forêt bois, déclinaison régionale du PNFB

CRFB: contrat régional forêt bois, document servant de cadre pour l'application du PRFB

DRAAF: direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IGN: institut géographique national, institut qui a été chargé de recueillir les données chiffrées pour élaborer le PRFB.

ADAGE: cabinet chargé de mener les évaluations environnementales stratégiques du PRFB.

ou par satellite, ou à partir de chiffres connus issus de documents de gestion ? Le mystère reste entier. En tout cas, l'absence de précisions sur le protocole utilisé entache la crédibilité de ces chiffres.

Suivent ensuite les volumes par essence, une estimation de la production biologique et un volume de bois mort sur pied ou chablis estimé à 5,4m³/ha auquel s'ajoute un volume de bois mort au sol de 16,9m³/ha ! Un vrai tour de force que cette estimation du volume moyen de bois mort au sol sur toute la région Bourgogne Franche-Comté... Il semble surtout que tous ces chiffres soient là pour cautionner les préconisations qui vont suivre.

Le bois: ressource minière

Le but, louable sans aucun doute, est « *le maintien des emplois et de la compétitivité des entreprises* » qui passe bien sûr par « *une mobilisation accrue des bois en forêt* ». Ça tombe bien, les chiffres présentés précédemment sont là pour prouver qu'elle est sous-exploitée. En découlent tout naturellement les objectifs de récolte à l'horizon 2027 :

- hausse de 35% de la récolte de bois d'œuvre résineux pour la Bourgogne, 14% pour la Franche-Comté
- hausse de 15% de la récolte de bois d'œuvre feuillus pour la grande région
- hausse de 17% de la récolte de bois d'industrie.

Le tout représentant une augmentation globale de la récolte de 18%, soit 1,38 millions de m³. Ces chiffres pourraient prêter à rire s'ils n'avaient des effets délétères sur l'avenir des peuplements.

Si vous ajoutez les « *deux autres problématiques stratégiques que sont le renouvellement des peuplements et leur amélioration* », vous aurez la réponse à la

demande de l'industrie : plantez du résineux !

Un problème: l'acceptabilité sociale

L'histoire bégaye. Les leçons de la tempête de 1999 n'ont pas été tirées. La quasi disparition de l'orme, le dépérissement des frênes, les buis qui roussissent, des sécheresses récurrentes, tout cela n'interroge plus grand monde. Tout ce qui compte : le volume, l'économie. Dans ce texte le terme de forêt pourrait être systématiquement remplacé par « ressource en bois ». Ressource à exploiter rapidement telle une ressource minière. Au mépris de tout le reste. Aucune considération non plus pour l'écosystème complexe que sont les forêts et les services qu'elles rendent, seul importe l'intérêt à court terme de la filière aval. D'ailleurs, les rédacteurs de ce rapport ne s'en cachent pas : l'objectif 1.7 intitulé « *Préserver ou améliorer la valeur environnementale des forêts* » l'annonce: « *Un des principaux enjeux du PNFB, et donc du CRFB, est de mobiliser davantage de bois pour répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs de cette ressource.* »

Anticiper les changements climatiques ? Il suffit d' « *Adapter la sylviculture : densités, sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences* », « *expérimenter de nouvelles variétés* ». Bien sûr il faut continuer à raser et planter. (et si possible des essences qui poussent vite). Les sylvicultures irrégulières ou jardinées qui paraissent pourtant les plus résilientes ne sont même pas envisagées. Mais il n'y aura pas de problème puisqu' « *en prévision d'éventuelles catastrophes, un travail de cartographie des structures capable d'absorber de grandes quantités de bois est en cours.* »

Évidemment, pour éviter de heurter le grand public un plan de communication se

chargera de faire passer le message et ceci dès le plus jeune âge. : **« Les scolaires sont souvent davantage sensibilisés aux aspects environnementaux de la forêt qu'à l'exploitation et aux travaux forestiers ou à l'utilisation des produits issus de la forêt. L'enjeu est donc de compléter les supports éducatifs proposés aux enseignants afin qu'ils intègrent de manière plus équilibrée les notions de forêt de production et de gestion durable. »**

Et pour tous, il semble que la seule réflexion qui ait sa place dans ce document de cadrage pour les dix années à venir consiste en l' *«acceptation sociale... de la mobilisation accrue de bois en forêt (qui devra être d'avantage réfléchie. »*

Le contrat régional nouvelle version

Le texte ci dessus a été écrit sur la base de la V0 du contrat, entre temps est sortie la V1 censée prendre en compte les différentes contributions qui ont été faites pour amender la première version.

Bien qu'intégrant quelques suggestions des associations et syndicats s'étant manifestés, cette nouvelle version ne va rien révolutionner : le mot « durable » est rajouté par ci par là, quelques mesures semblent aller dans le bon sens (allongement des rotations, apparition de la futaie irrégulière). Cependant, aucune de ces mesures ne s'accompagnent d'une méthode concrète de mise en place, ni de contrôle de leur application. Autant dire qu'en l'état elles n'engagent pas à grand-chose et

semblent d'abord destinées à faire passer la pilule.

La résistance s'organise

Pour faire valoir leur opposition à ce texte les collectifs SOS forêt Bourgogne et SOS forêt Franche-Comté agissent. Une lettre ouverte a été envoyée aux élus de la région et une manifestation a été organisée le 5 Décembre 2017 à Besançon à l'occasion d'une réunion de la commission régionale forêt-bois lors de laquelle aurait dû être voté ce texte. Cette manifestation a été une réussite puisque bien qu'organisée dans la précipitation, elle a réuni une centaine de personnes un jour de semaine.

Une V2 devrait paraître très prochainement puis être soumise à consultation publique d'ici le printemps. Espérons que la mobilisation ira croissante pour continuer à faire évoluer ce contrat qui en l'état constitue un péril grave de surexploitation pour nos forêts...



Manifestation du 5 Décembre, Besançon